

### COMMUNIQUE DE PRESSE 15/05

#### L'ABE (EBA) PUBLIE LES ORIENTATIONS FINALES RELATIVES AUX OBLIGATIONS DE PUBLICATION D'INFORMATIONS DU SECTEUR BANCAIRE DE L'UNION EUROPEENNE

Le 23 décembre 2014, l'Autorité bancaire européenne (ABE-EBA) a publié trois séries d'Orientations finales relatives aux informations que les institutions opérant dans le secteur bancaire de l'Union Européenne doivent publier sous le Pilier III (à savoir la Partie Huit du Règlement sur les exigences de fonds propres (UE) N° 575/2013 - CRR). Ces Orientations, condensées en un seul document, précisent comment les institutions doivent appliquer les notions d'importance, de caractère sensible et de confidentialité en ce qui concernent les obligations de publication des informations ainsi que la manière dont elles doivent évaluer la fréquence des publications d'informations. Ces Orientations ont pour objet de renforcer la cohérence en matière de pratiques de publication d'informations à travers l'UE et font partie du travail de l'ABE en vue d'assurer la transparence au sein du secteur bancaire de l'UE.

Le document est disponible sous : <https://www.eba.europa.eu/-/eba-publishes-final-guidelines-on-disclosure-requirements-for-the-eu-banking-sector>.

Luxembourg, le 19 janvier 2015

